**VILLE** 

D'AUBIN

**AVEYRON** 



Tél.: 05 65 63 14 11 Fax: 05 65 63 78 57 e-mail: mairie-aubin@wanadoo.fr

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

\* \* \*

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaient présents: M. Michel BAERT – Mmes Michèle JOSEPH-EDMOND – Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mmes Laurianne VINCENT – Magali GARRIC – M. Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSSOY – Mathilde KART-BENTRARI -Marie-Claude AGELOU - MM. Yves SVEC – Francis GAUBERT – Mmes Amélia AYORA – Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

**Procurations:** Mme Christine TEULIER à M. Michel BAERT,

M. Maurice COUDERC à Mme Magali GARRIC, M. Laurent ALEXANDRE à Mme Charlène CUESTA, M. Bernard D'IVERNOIS à Mme JOSEPH-EDMOND, Mme Renée BELIERES à Mme JOSEPH-EDMOND, M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Absents: MM. Jean-Pierre BALDIT -- M. Denis GRUZSKA.

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### 1) <u>REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SIVU DE LA PISCINE DU GUA</u>

Monsieur le Maire expose que M. Laurent ALEXANDRE a démissionné de son poste de membre du SIVU de la Piscine du Gua, suite à son élection en tant que Député.

Aussi il convient de désigner un nouveau membre en remplacement parmi les membres de la majorité.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour l'élection du membre à remplacer et sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Gilles AUGUSTE et Mme Magali GARRIC acceptent de constituer le bureau.

M. Michel BAERT se porte candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 23
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu:

- M. Michel BAERT: 18 voix

M. Michel BAERT ayant obtenu la majorité absolue est désigné pour le remplacement d'un membre au SIVU de la Piscine du GUA.

## 2) REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SIVU DE LA DECHARGE DU MONTET

Monsieur le Maire expose que M. Laurent ALEXANDRE a démissionné de son poste de membre du SIVU de la Décharge du Montet, suite à son élection en tant que Député.

Aussi il convient de désigner un nouveau membre en remplacement parmi les membres de la majorité.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour l'élection du membre à remplacer et sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. Théo BENTRARI et M. Alain SOLIGNAC acceptent de constituer le bureau.

Mme Christine TEULIER se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 25
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu:

- Mme Christine TEULIER: 19 voix

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour le remplacement d'un membre au SIVU de la Décharge du Montet.

# 3) MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et de la mise à jour des besoins de la collectivité, il convient de régulariser un certain nombre de postes d'agents « Non permanents » en « Permanents » et d'ouvrir les postes correspondants.

Considérant qu'il s'agit pour l'essentiel de postes déjà occupés, il convient de créer les postes permanents pour le délai de publicité et de conserver les postes actuels de vacataires en attente de la régularisation.

Détail des régularisations :

- + 1 poste d'adjoint d'animation
- + 7.53 postes d'adjoints techniques (2 postes à 100% / 1 poste à 95%, 1 poste à 80%, 1 poste à 75%, 1 poste à 70%, 1 poste à 60%, 2 postes à 50%, 1 poste à 38%, 1 poste à 35%)

Suppressions envisagées : -5.7 postes d'adjoints techniques vacataires

Solde + 2.83 d'ajustements

Il est par ailleurs à noter que nous sommes toujours dans l'attente des résultats de la promotion interne pour le poste d'agent de maîtrise et donc la suppression du poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Ces deux points feront l'objet d'ajustements à réalisation des échéances.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE la mise à jour suivante du tableau des effectifs du personnel communal :

	Ancienne situation (corrigée) E.T.P.	Modifications	Nouvelle situation E.T.P. au 21/07/2022
Personnel « Administratif » Titulaires	6.5 (*7.5)		6.5 (*7.5)
- « directeur général des services »	1		1
- *« attaché principal territorial » en détachement sur le poste de DGS -	1*		1*
- « rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe »	1		1
- « adjoint administratif principal de 1ère classe »	3		3
- « adjoint administratif »	1.5		2.5
Personnel «Administratif» Non titulaires,	2		2
Occasionnels, missions et saisonniers			
- « adjoint administratif » mission agence postale Combes—	0.5		0.5
- « adjoint administratif » mission agence postale du Gua —-	0.5		0.5
<ul> <li>Chargé de projet VTA – Catégorie A – Attaché Administratif</li> </ul>	1		1
Personnel « Animation » Titulaire	2	+1	3
- « adjoint territorial d'animation »	2	+1	3

Personnel «Animation» Non titulaires,	2.7		2.7
Occasionnels, missions et saisonniers			
- 15 « adjoint territorial d'animation »	2.7		2.7
vacataires/saisonniers –			
Personnel « Social » » Titulaires	2		2
- « ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe »	2		2
Personnel « Technique » Titulaires	23	+7.53	30.53
- « technicien »	1		1
- « agent de maîtrise »	2		2
- « adjoint technique principal territorial 1ère classe »	10		10
- « adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe »	4		4
- 17 « adjoint technique territorial »	6	+7.53 ETP	13.53
Personnel « Technique » Non titulaires,	7		6.7
occasionnels, missions et saisonniers			
- 2 « adjoint techniques territorial » occasionnels et	6.7		6.7
remplacements.			
- 2 « adjoint technique territorial » saisonniers –	0.3		0.3
TOTAL ETP	45.2	+8.53	53.73

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

# 4) <u>DECISION MODIFICATIVE N° 2 – TAXE D'AMENAGEMENT</u>

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu des demandes de reversements de trop-perçus pour la taxe d'aménagement pour un montant total de 4 537.43 €.

Aussi, il convient de prévoir la dépense pour effectuer le remboursement et d'équilibrer le budget par l'utilisation des dépenses imprévues.

DESIGNATION	DEPENSES (1)		RECETTES (1)	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
INVESTISSMENT				
D-020.01 : Dépenses (Investissement)	4 537.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses</b> <b>Imprévues (Investissement)</b>	4 537.43 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-10226.01 : Taxe d'Aménagement	0.00 €	4 537.43 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	4 537.43 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 537.43 €	4 537.43 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	0.00 €		0	.00 €

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

### **OBSERVATIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas reçu de questions écrites et propose donc l'ouverture de questions orales pour lesquelles il se réserve la possibilité d'une réponse ultérieure selon le contenu de la question.

Mme RODRIGUEZ demande des informations au sujet de la Vice-Présidence de la Commune d'AUBIN à la Communauté suite à l'élection de Député de M. ALEXANDRE.

Monsieur le Maire indique que M. ALEXANDRE est toujours Vice-Président à la Communauté considérant un recours en cours ne lui permettant pas de démissionner à ce jour.

Mme RODRIGUEZ souhaite connaître les délégations des Adjoints à défaut de cette information au précédent Conseil.

Monsieur le Maire indique que ces arrêtés de délégation ont fait l'objet d'une publication sur la page de publication des actes administratifs sur Internet et qu'ils sont consultables sur la page Internet du site de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Mme RODRIGUEZ demande une réponse concernant la délivrance de différents documents à la Communauté et à défaut, à la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec la Communauté pour s'assurer de la réponse de cette dernière.

Sauf erreur, M. MARTINEZ a reçu un courrier de réponse de la Communauté.

La Secrétaire,

M. JØSEPH-EDMOND

Le Président de séance,

M. BAERT